

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES**Procès-verbal****Cent dixième réunion****tenue le 25 avril 2017****à la salle E-2300 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau****et à la salle J-2110 à Saint-Jérôme****Confirmé le 27 septembre 2017**

Procès-verbal de la cent dixième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le 25 avril 2017 à 13 heures à la salle E-2300 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau et en visioconférence à la salle J-2110 à Saint-Jérôme.

Assemblée du 25 avril 2017

	Nom	Présences	
		Oui	Non
Membres	Landry, Marc, doyen des études	x	
	Bachand, Charles-Antoine, chargé de cours		Absence non avisée
	Dufour, Muriel, professeure	x	
	Delagrangé Sylvain, professeur	x	
	Fontaine, Sylvie, professeure	x	
	Gilbert, Luce, chargée de cours		Absence avisée
	Michaud, Renée, professeure	x	
	Rancourt, Francine, professeure	x	
	Robichaud, Fanny, professeure	x	
Observateurs	Vécrin, Lionel, coordonnateur au décanat des études		Absence avisée
	Gagnon, Martin, agent de recherche	x	
	Guérette, Joël, agent de recherche	x	
Secrétaire	Lépine, Bibiane, agente de recherche au décanat des études	x	
Invités	Lemelin, Lucie, responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières St-Pierre, Isabelle, professeure en sciences infirmières Pariseau-Legault Pierre, professeur en sciences infirmières,	13 h15	
	Côté Denyse, responsable du programme de 3 ^e cycle en sciences sociales appliquées, Regimbald, André, agent de recherche	15h	

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président de la sous-commission des études, monsieur Marc Landry, confirme le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 13h.

Le président présente deux nouveaux agents de recherche au décanat des études et les sous-commissaires leur sont présentés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion.

2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la cent huitième SCÉ (11 janvier 2017)

- 2.1.1 Demande de reformulation au point 4 du projet de création d'un certificat et d'une mineure en histoire de l'art, et ce, pour une meilleure compréhension du cours obligatoire à choisir dans la liste des cours optionnels
- 2.1.2 Demande de rectification : inscrire sans majuscule « histoire de l'art » dans le texte
- 2.1.3 Demande de clarification sur les règles de rédaction des procès-verbaux. Il est précisé que ceux-ci se modèlent présentement sur les nouvelles règles mises de l'avant par le Secrétariat général.

Adoption du procès-verbal de la cent huitième SCÉ

Proposée par : madame Francine Rancourt

Appuyée de : madame Fanny Robichaud

2.2 Procès-verbal de la cent neuvième SCÉ (21 février 2017)

Adoption du procès-verbal de la cent neuvième SCÉ

Proposée par : madame Muriel Dufour

Appuyée de : monsieur Sylvain Delagrangé

3. Projet d'ajout du profil « santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmières spécialisées en santé mentale » (IPS-SM)

Monsieur Landry, président de la sous-commission des études (SCÉ), présente le contexte d'émergence des projets d'ajout des profils « Infirmières spécialisées en santé mentale » (IPS-SM) et « Infirmières spécialisées en soins pédiatriques » (IPS-SP) au diplôme d'études spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec des établissements du réseau (UQ) sauf à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Ce contexte en est un de concertation avec les établissements Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Université du Québec en Outaouais (UQO), Université du Québec en Abitibi-Témiscaminque (UQAT), Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) afin de bonifier l'offre de profils au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières suite à l'implantation du profil « Infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL).

Monsieur Landry explique certains éléments historiques du dossier à savoir que le 18 juin 2015, les travaux de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et du Collège des médecins du Québec (CMQ) ont mené à un consensus sur les nouvelles spécialités d'infirmières praticiennes, et entre autres, celle d'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPS-SM). À la suite de cette annonce, les responsables de la

maîtrise en sciences infirmières, incluant le cheminement du profil « infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (IPS-SPL) », les professeurs du réseau des UQ, ainsi que les responsables du dossier de santé mentale des facultés de médecine agissant en partenariat avec nos programmes se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'élaborer le programme IPS-SM. L'objectif de cette concertation était d'élaborer des cours communs et d'optimiser les ressources de chacune des constituantes (UQAC, UQAR, UQAT, UQO et UQTR).

Le réseau des UQ a donc été en mesure de mobiliser une large variété d'experts issus du domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques, soit : des infirmières, des psychologues, des médecins, d'anciennes diplômées du profil « santé mentale et soins psychiatriques », ainsi que plusieurs professeurs-chercheurs en santé mentale et/ou agissant à titre d'administrateurs des programmes de deuxième cycle. Ces personnes ont été activement impliquées dans l'élaboration d'un cursus de formation répondant à des standards de pratique élevés »¹.

Et qui plus est, le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ) souhaite que sur une période de dix ans, 2 000 infirmières spécialisées (IPS) soient rendues disponibles pour le réseau, afin que les professionnels puissent contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services. À cet égard, il est entendu que l'UQO souhaite offrir un programme comportant 3 profils d'infirmières spécialisées (IPS) et contingenté à 50 étudiants par année universitaire.

L'assemblée invite madame Lucie Lemelin, responsable des programmes de 2^e cycle en sciences infirmières, madame Isabelle St-Pierre, professeure au département des sciences infirmières et monsieur Pierre Pariseau-Legault, professeure au département des sciences infirmières à venir présenter le projet d'ajout des profils IPS-SM et IPS-SP.

Madame Lemelin remercie l'assemblée et présente le projet d'ajout des deux profils IPS.

Préalablement à la présentation, les membres questionnent le doyen des études quant à leur rôle en séance eu égard des éléments éminemment politiques de ce dossier. Plus précisément, quel est leur rôle dans l'analyse des éléments relatifs à :

- ✚ la qualité du programme ;
- ✚ de sa pertinence à l'UQO ;
- ✚ de son apport scientifique et
- ✚ du nombre d'étudiants attendus.

Madame Lemelin introduit sa présentation en spécifiant que 5 spécialisations étaient mises de l'avant par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soient : l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins de première ligne, l'IPS en santé mentale, l'IPS en soins pédiatriques, l'IPS en soins aux adultes et l'IPS en néonatalogie. Les projets de formation IPS en soins de première ligne, en santé mentale et en soins pédiatriques ont été privilégiés étant donné l'expertise professorale développée à l'UQO.

Madame Lemelin présente les deux projets d'ajouts : le projet d'ajout IPS en santé mentale et le projet d'ajout IPS en soins pédiatriques. Ces projets d'ajout créent 2 nouveaux cheminements au tronc commun des programmes du DESS (3599) et de la maîtrise en sciences infirmières (3565). Ces cheminements sont présentés à l'aide de fiches d'un Power Point et annexées au procès-verbal.

Il est à noter que le projet d'ajout du profil « Pédiatrie » se dénomme maintenant projet d'ajout du profil « Soins pédiatriques »

Madame Lemelin assure qu'un excellent partenariat se poursuit avec l'Université McGill quant à l'offre de cours. Celui-ci repose sur une vive collaboration entre les professionnels de la santé et relève tant d'une lettre d'entente que d'un protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill. Pour ces projets d'ajout, des cours seront offerts par l'Université McGill.

¹ Projet d'ajout du profil « Santé mentale » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offertes conjointement avec les établissements du réseau (UQ), Mars 2017, p 2.

Ces cours pour le profil IPS-SM sont :

MSM7001 Pratique infirmières avancée en santé mentale I

MSM7002 Pratique infirmière avancée en santé mentale II

MSM7003 Pratique infirmière avancée en santé mentale III

MSM7004 Pratique infirmière avancée en santé mentale IV

MSM7006 Pratique infirmière avancée en santé mentale VI

Ces cours pour le profil IPS-SP sont :

PEDXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée II

PEDXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée III

PEDXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée IV

PEDXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée V

PEDXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée VI

Les membres affirment que ces projets sont intéressants et notent que ces ajouts nécessitent peu de développement et constituent une belle occasion d'élargir l'offre de programmes en santé à l'UQO.

Les membres suggèrent de simplifier l'écriture des conditions d'admission à la maîtrise en sciences infirmières profil IPS-SM en inscrivant « Être titulaire du DESS en sciences infirmières profil IPS-SM avec une moyenne de 3.0 » et pour le profil IPS-SP « Être titulaire du DESS en sciences infirmières profil IPS-SP avec une moyenne de 3.0 ».

Il est entendu en séance que les modifications demandées aux projets seront effectuées et présentées lors du dépôt des projets d'ajout à la Commission des études de l'UQO du 18 mai 2017.

Un membre exprime son malaise quant à la formulation des objectifs des cours, car ceux-ci ne répondent pas aux discussions et souhaits exprimés à plusieurs reprises par les sous-commissaires en cette matière. Le président de la SCÉ assure qu'à cet effet, une prochaine réunion du Comité d'excellence en enseignement se tiendra en mai ou juin prochain.

Un membre désire comprendre la différence entre le rôle professionnel d'une infirmière praticienne spécialisée et celui d'une infirmière détentrice d'une maîtrise en sciences infirmières.

Madame Lemelin explique qu'une infirmière praticienne spécialisée consacrera 80% de son temps à la consultation et un 20% à la clientèle alors que l'infirmière détentrice d'une maîtrise en sciences infirmières allouera 20% de son temps à la clientèle et 80% de son agenda professionnel au développement de programme, à la formation continue et dans un rôle de cadre-conseil.

L'offre de ces programmes, est-il souligné, ne modifiera pas l'intérêt des infirmières pour les programmes de maîtrise en sciences infirmières parce que d'ores et déjà certaines détentrices de ces diplômes ont exprimé leur intérêt à cumuler, en sus de leur formation, les 10 crédits nécessaires à l'obtention du titre d'IPS. Une passerelle sera offerte à cet effet.

Toutes les ressources professorales de l'UQO travaillent en partenariat avec le réseau et une nouvelle professeure en néonatalogie a été nouvellement engagée à l'UQO. L'UQO est reconnue pour la qualité de son expertise et offre son support à d'autres constituantes dans ces programmes tout en travaillant fréquemment en co-recherche avec d'autres professeurs du réseau.

En réponse à une question d'un membre, il est précisé que le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) injectera des sommes pour faciliter l'insertion en milieu de stage, car ceux-ci sont des activités d'enseignement supervisées et obligatoires.

Des cours, soulignées en orange dans la présentation Power Point, sont offerts avec le partenariat de pratique clinique de l'université McGill. Une lettre d'entente et un protocole, ce dernier déposé en séance, encadrent ce partenariat.

Madame Lemelin assure que le programme IPS-SPL fonctionne très bien en réseau UQ ainsi que les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières. Madame Sylvie Cardinal, professeure à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) en assume présentement la direction-coordination.

Les membres sont invités à se prononcer sur la recommandation suivante :

DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le projet d'ajout du profil « Santé mentale » au diplôme d'études spécialisée (DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPS-SM) ».

Proposée par : madame Francine Rancourt

Appuyée de : madame Fanny Robichaud

Adopté unanimement

4. **Projet d'ajout du profil « pédiatrie » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmières spécialisées en pédiatrie » (IPS-PED)**

Les membres sont invités à se prononcer sur la recommandation suivante après modification du libellé de l'ajout du profil pour Projet d'ajout du profil « soins pédiatriques »:

DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le projet d'ajout du profil « Pédiatrie » au diplôme d'études spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmières praticiennes spécialisées en soins pédiatriques pédiatrie (IPS-SP) ».

Proposée par : madame Francine Rancourt

Appuyée de : madame Fanny Robichaud

Adopté unanimement

5. **Dépôt du rapport d'évaluation périodique du doctorat en sciences sociales appliquées**

L'assemblée invite madame Denyse Côté, responsable du programme de doctorat en sciences sociales appliquées et monsieur André Régimbald, agent de recherche au décanat des études à présenter le rapport d'évaluation périodique du doctorat en sciences sociales appliquées. Le président précise le rôle des sous-commissaires lors de la réception d'un rapport d'évaluation périodique et l'importance de la prise de connaissance des documents suivants :

- ❖ Le rapport d'évaluation périodique rédigé ;
- ❖ Les recommandations inhérentes au dépôt de celui-ci ;
- ❖ Le rapport des experts et de leur recommandation ;
- ❖ La synthèse préparée.

Le président souligne que le rapport d'évaluation périodique répond aux normes de la politique d'évaluation périodique des programmes et précise que c'est le rôle de la commission des études que de voir à l'application des recommandations. La responsable du programme de doctorat fait rapidement un historique du dossier et mentionne le rôle prépondérant du responsable de programme en 2014, monsieur Mario Gauthier, dans la préparation et la réalisation du rapport.

C'est la première fois qu'une évaluation périodique est faite depuis l'ouverture du programme en 2006. Le programme a diplômé 5 étudiants à ce jour.

Madame Côté assure que le comité de programme a bien accueilli le rapport des experts et que façon générale, leurs commentaires se sont avérés justes. Elle précise qu'il y a effectivement matière à développer une culture doctorale à l'UQO et certains cours demandent des ajustements afin de favoriser la transdisciplinarité.

Des négociations sont entamées afin d'obtenir une entente de principe quant à la gestion du programme entre les 3 départements concernés. Il y a assurément des préoccupations de création d'un esprit plus cohésif au sein du corps professoral, d'amélioration de la coopération et de facilitation quant au développement d'une identité étudiante.

L'agent de recherche, monsieur Régimbald, remercie monsieur Gauthier pour sa rigueur tout au long de la rédaction du rapport et fait remarquer que les groupes de discussion entre les professeurs ont suscité des débats très intéressants. 14 recommandations ont été formulées par les membres du comité d'évaluation et 3 par celui des experts.

Des sous-commissaires mettent de l'avant des suggestions afin d'optimiser l'aspect de l'interdisciplinarité par exemple lors de séminaires doctoraux de rencontres mensuelles telles qu'ils en existent à l'École nationale d'administration publique (ENAP) ou sous mode de rencontre SKYPE.

Une discussion se poursuit quant aux recommandations qui engagent l'UQO et sur le pouvoir du comité de programme. La responsable de programme souligne l'engagement du comité de programme à donner un suivi aux recommandations et que la démarche pour ce faire est d'ores et déjà entamée.

Les membres sont invités à se prononcer sur la recommandation suivante :

DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le rapport d'évaluation périodique du doctorat en sciences sociales appliquées (3549).

Proposée par madame Francine Rancourt
Appuyée de madame Muriel Dufour

Accepté unanimement

6. Période d'information et questions

Le président informe les membres de l'assemblée à l'effet que le baccalauréat en écologie et en environnement a été entériné par la Commission d'évaluation de programmes (CEP) avec quelques suggestions de modifications et que le dossier chemine maintenant au Comité des programmes universitaires (CPU) au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Il existe ainsi une possibilité que le programme soit ouvert au trimestre d'automne 2018.

7. Prochaine réunion (23 mai 2017)

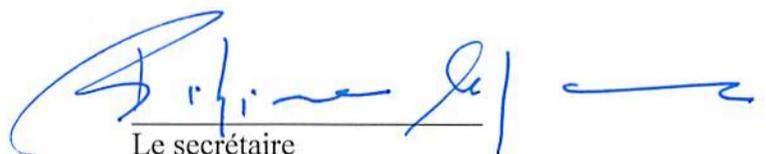
8. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Original signé par :



La présidente
Francine Rancourt,
doyenne des études par intérim



Le secrétaire

Bibiane Lépine